



Rapport financier -2002-



**DE LA TOURAINE
ET DU POITOU**

www.ca-tourainepoitou.fr

|Administration - Direction

Contrôle au 31 décembre 2002

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur Noël DUPUY

1^{er} Vice-Président :

Monsieur Robert FRANCHINEAU

Vice-Présidents :

Monsieur Olivier FLAMAN

Monsieur Odet TRIQUET

Membres du Bureau :

Monsieur Jean-Claude BERTRAND

Madame Ghislaine BOUNILLIAU

Monsieur Hervé de MONVALLIER

Monsieur Patrice VALLÉE

Administrateurs :

Monsieur Daniel ALLIAS

Monsieur André AUGEREAU

Monsieur Pierre BOUREAU

Monsieur Bernard CHAUSSE

Monsieur Pascal FONFREDE

Monsieur Yves GARGOUIL

Monsieur Christian MARIE

Monsieur François SOULET

Monsieur Henri VEDRENNE

Monsieur Christian VIGNES

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général :

Monsieur Alain STRUB

Directeurs Généraux Adjointes :

Monsieur Patrice CHERAMY

Monsieur Gilbert PICOT (jusqu'au 31/12/2002)

Comité de Direction :

Monsieur Hubert BAILLY

Monsieur Denis BOCQUET

Monsieur François BROQUEREAU

Monsieur Dominique DELUGEARD

Monsieur Philippe LETRANCHANT

Monsieur Gilles MORIN

Monsieur Gérard VINCENT

Direction Assurances Dommages

Direction des Agences de Proximité

Direction Financière et Bancaire

Direction Ressources Humaines et Logistiques

Direction Technologie

Direction Marchés de Proximité

Direction Entreprises et International

CONTROLE

Titulaires :

Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT

4, rue Auber

75009 PARIS

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

32, rue de Rennes

49100 ANGERS

Suppléants :

Monsieur MOINARD Jean-Paul

3, rue Georges Servant

86000 POITIERS

Monsieur MESSIE Jean-Paul

32, rue de Rennes

49100 ANGERS

|Sommaire

Rapport d'activité	1
Rapport de gestion	3
Comptes sociaux	8
- Bilan	8
- Compte de résultat	9
Annexe aux comptes sociaux	10
Comptes consolidés	28
- Bilan	28
- Compte de résultat	29
Annexe aux comptes consolidés	30
Rapports des commissaires aux comptes	36
Résolutions présentées à l'Assemblée Générale du 28 mars 2003	38

Rapport d'activité

LA CONJONCTURE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

La croissance française s'est à nouveau affaiblie sous l'effet d'un fort ralentissement des échanges mondiaux. Le Produit Intérieur Brut enregistre une augmentation de 1 % au lieu de 1,8 % en 2001.

La consommation des ménages, en progression de 1,7 %, compense partiellement le marasme de l'activité industrielle qui voit ses investissements en repli de 0,3 %.

La situation de l'emploi s'est à nouveau dégradée, le taux de chômage est de 9 % au lieu de 8,8 % à fin 2001.

Le rythme de progression annuel de l'inflation s'est accéléré, le glissement annuel est de 2,3 % au lieu de 1,4 % l'exercice précédent.

LE CONTEXTE FINANCIER

Afin de limiter le ralentissement de l'économie, la Banque Centrale Européenne a suivi la Réserve Fédérale Américaine pour baisser ses taux directeurs. Ainsi, le taux Euribor 3 mois a baissé de 40 points de base, passant de 3,34 % à 2,94 %. Les taux longs à 10 ans, quant à eux, ont baissé de 44 points de base pour s'établir à 4,42 %.

Souffrant des difficultés des entreprises et des scandales financiers, les marchés actions se sont fortement dégradés. Après la sévère correction de 2001, l'indice CAC 40 a chuté, à nouveau, de 33,7 %.

LE CONTEXTE BANCAIRE

L'année 2002 aura été marquée par le lancement d'une OPA-OPE amicale par le groupe Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais.

Les résultats des Banques Françaises ont souffert d'une conjoncture économique et boursière défavorable. Les banques ont été contraintes à passer d'importantes provisions pour dépréciation de leur portefeuille titres.

Néanmoins, les Banques Françaises maintiennent leur niveau de rentabilité grâce, notamment, au dynamisme des activités de banque de détail et à la bonne diversification des sources de revenus qui permet de maintenir des niveaux de rentabilité convenables et stables.

LES FAITS MARQUANTS EN 2002

LE PASSAGE A L'EURO

Après plusieurs mois de préparation, l'année 2002 restera celle du passage effectif à la nouvelle monnaie européenne, pour l'ensemble de la clientèle. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'est fortement impliqué dans l'assèchement du franc et dans la diffusion de la nouvelle monnaie.

L'OFFRE CREDIT LYONNAIS

Le Groupe Crédit Agricole a déposé, fin 2002, une offre publique d'achat et d'échange sur la totalité du capital du Crédit Lyonnais.

Cette offre amicale et concertée est l'aboutissement d'un processus engagé en 1999 lors de la privatisation du Crédit Lyonnais, lorsque le Crédit Agricole a pris une participation de 10 % dans son capital, devenant ainsi le premier actionnaire au sein du groupement d'actionnaires partenaires mis en place par l'Etat.

Le nouveau groupe bancaire, qui naîtra du rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais, sera pleinement en mesure de jouer un rôle au service de l'économie de nos régions et de tous ses acteurs.

Dans ce cadre, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a apporté sa garantie pour le financement de cette opération, à hauteur de 465,2 Millions d'Euros.

SYSTEME D'INFORMATION REGIONALE

En 2002, les dix Caisses Régionales, membres des GIE DIALOG, GICAB et LOGITAINE, exprimaient leur intention d'adopter une plateforme informatique commune et de regrouper l'ensemble des fonctions informatiques du Grand Ouest afin d'améliorer les coûts et la qualité de service rendue aux clients.

L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Au 31 décembre 2002, l'encours global de la collecte atteint 7,7 Milliards d'Euros, en accroissement de 2,4 %. La part de marché bancaire s'établit à 33 % (nouveau périmètre de déclarants).

En structure, la situation de la collecte de la Caisse Régionale est la suivante :

- L'encours des Ressources Monétaires, à 1,3 Milliard d'Euros, affiche une progression de 3,8 %.
- La ressource monétaire rémunérée souffre de la baisse des taux de marché et enregistre une baisse significative de son encours de 30 %. Les dépôts à vue, quant à eux, progressent de 7,5 %.
- Les ménages portent un intérêt pour les produits bancaires traditionnels, c'est ainsi que les livrets et l'épargne-logement croissent respectivement de 8,9 % et 4,2 %. L'encours des émissions permanentes est en nette régression de 13 %. Globalement, l'épargne Crédit Agricole est en légère diminution de 0,6 %.
- Avec une progression de 7,9 %, le dynamisme de l'assurance ne se dément pas. Malgré l'effondrement des marchés boursiers, toutes catégories confondues, les OPCVM enregistrent une progression de 2,2 %.

L'EVOLUTION DE LA GAMME DES SERVICES

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a continué à développer l'équipement de sa clientèle de Particuliers, de Professionnels et d'Agriculteurs en Comptes Services Crédit Agricole. Pour les Particuliers, c'est plus d'un client sur deux qui bénéficie de cette offre au quotidien.

Au cours de cette année 2002, afin de répondre plus largement aux attentes de nos clients, de nouveaux services ont été proposés :

- TLJ, un nouveau service réservé aux titulaires de cartes de paiement Crédit Agricole, qui permet de bénéficier de réductions chez les commerçants partenaires (enseignes nationales et commerçants locaux).
- CARIO.fr, l'accès internet pour la famille, qui joint l'utile à l'agréable dans nos régions.
- Plan d'Épargne Entreprises Simplifié qui permet, tant aux chefs d'entreprises qu'aux salariés, de se constituer une épargne nette d'impôts.

LES CREDITS

Dans un contexte marqué par des pressions concurrentielles toujours aussi fortes, le montant global des réalisations s'élève à 886 Millions d'Euros en progression de 12 % par rapport à 2001. L'encours de crédit, à 4,4 Milliards d'Euros, progresse de 176 Millions d'Euros, soit 4,2 %.

La Caisse Régionale détient 40 % (nouveau périmètre de déclarants) du marché bancaire des crédits.

Le marché des particuliers a enregistré une activité soutenue, sous l'effet du financement de l'immobilier. La mise en place de nouveaux crédits à moyen et long terme, d'un montant de 579 Millions d'Euros, progresse de 12 %.

Le marché de l'immobilier a connu une activité intense ; le montant des réalisations s'établit à 457 Millions d'Euros en progression de 16,7 %. La part de marché bancaire atteint 40 %.

L'encours des crédits à la consommation, de 318 Millions d'Euros, affiche une progression de 4,6 %.

Le niveau d'investissement des Agriculteurs est en progression sensible, le montant des réalisations, de 112 Millions d'Euros, est en progression de 19 %. L'encours, quant à lui, est en diminution de 1,6 % pour s'établir à 569 Millions d'Euros.

La part des financements de machinisme agricole, dans le cadre du partenariat AGILOR, s'établit à 47,5 Millions d'Euros au lieu de 35 Millions d'Euros en 2001.

Les réalisations des prêts aux Collectivités Locales sont en progression par rapport à l'an passé, l'encours s'établit à 329 Millions d'Euros, en hausse de 9,1 %.

Concernant les prêts aux Entreprises et aux Professionnels, l'encours présente une progression de l'ordre de 5,1 % pour s'établir à 1 Milliard d'Euros.

(en millions d'euros)	31/12/2001	31/12/2002	Évolution en %
Encours de la collecte	7 564	7 749	2,4
Encours des prêts	4 226	4 402	4,2

Rapport de gestion

LES ELEMENTS FINANCIERS DE LA CAISSE REGIONALE DE LA TOURAINE ET DU POITOU (comptes sociaux)

LE BILAN

Le Bilan au 31 décembre 2002 présente un total de 5,455 Milliards d'Euros, stable par rapport à 2001.

A l'Actif :

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	2002	2001
Crédits clients	78,1	74,6
Trésorerie et Banques	8,1	11,1
Immobilisations et Titres	12,1	11,6
Comptes Encaissements et Régularisation	1,7	2,7
TOTAL	100,0	100,0

La structure de l'Actif du bilan évolue en 2002 :

- Les Crédits à la clientèle, en augmentation significative de 3,5 points, représentent 78,1 %.
- Le poste "Trésorerie et Banques" enregistre les placements des excédents monétaires de la Caisse Régionale, tant à vue qu'à terme, ainsi que les encaisses détenues par les Agences. La diminution sensible de 3 points provient essentiellement de l'amenuisement de notre excédent monétaire.
- Le poste "Immobilisations et Titres", en augmentation de 0,50 point, représente 12,1 % de l'actif. L'accroissement provient essentiellement de l'augmentation des Titres de Participation et notamment de Crédit Agricole Transactions.
- "Comptes Encaissements et Régularisation" : régression de 1,0 point, les comptes 2001 intégraient des opérations liées à la bascule euro.

Au Passif :

Structure du Passif (en pourcentage) :

	2002	2001
Opérations internes au Crédit Agricole	58,9	58,9
Comptes créditeurs de la clientèle	25,0	25,0
Comptes de tiers et divers	1,7	2,4
Provisions et dettes subordonnées	2,2	2,4
Capitaux Propres	12,2	11,3
TOTAL	100,0	100,0

■ Les "opérations internes au Crédit Agricole" se maintiennent à 58,9 %, il s'agit des avances de Crédit Agricole SA dont l'encours est resté stable.

■ Les comptes créditeurs de la clientèle sont également restés stables à 25 %.

■ Les capitaux Propres, qui comprennent le capital social pour 100 Millions d'Euros, les réserves pour 512 Millions d'Euros, progressent de 7,2 %. En progression de 0,90 point, ils représentent 12,2 % du bilan.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

LIBELLE	31/12/02	31/12/01
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	120 358	113 352
Produits nets de commissions	87 743	86 043
Produits nets sur opérations financières	923	3 071
Autres produits nets d'exploitation	15 654	13 240
PRODUIT NET BANCAIRE	224 678	215 706
Frais de personnel	80 996	77 380
Autres frais administratifs	49 402	48 718
Dotations aux amortissements	10 111	10 874
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	84 169	78 734
Coût du risque	-7 866	-21 365
Résultat net sur Actifs Immobilisés	-305	31 595
Dotations/reprises FRBG	-1 424	-12 961
Résultat exceptionnel	-4 301	-14 628
Charge fiscale	-20 514	-19 478
RESULTAT NET	49 759	41 897

(en milliers d'euros)

LE PNB

Le Produit Net Bancaire s'élève à 224,7 Millions d'Euros, il croît de 4,2 %.

Cette évolution est conforme à nos prévisions.

Le PNB provenant de l'activité commerciale (intermédiation après réaffectation des produits et charges de trésorerie, commissions et facturation des services) progresse de 3,2 %.

L'activité d'intermédiation reste tirée par les volumes, avec notamment des réalisations de crédits en hausse de 12 %. Mais le tassement continu des marges, en particulier sur le marché très concurrentiel de l'habitat, limite la progression de l'activité d'intermédiation qui voit baisser sa part relative dans le PNB de 1,50 point. Elle représente 59,3 % du PNB en 2002, contre 60,8 % en 2001.

La part relative des commissions clientèle et de la facturation de nos services gagne quant à elle 0,70 point dans le total PNB, pour s'établir à 31,3 % en 2002 contre 30,6 % en 2001. Notre souci de répondre en permanence aux attentes de notre clientèle en services associés à un compte par la diffusion d'offres existantes et nouvelles permet la progression continue de ce compartiment.

Malgré l'incidence négative de l'évolution des marchés financiers, la part du PNB liée à la gestion financière augmente de 0,80 point, pour s'établir à 9,4 % en 2002 contre 8,6 % en 2001.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES

Elles s'établissent à 140,5 Millions d'Euros et sont en accroissement de 3,5 Millions d'Euros soit 2,6 %.

Les frais de personnel sont en évolution de + 4,7 %, sous l'effet de l'application de la nouvelle convention collective, de l'accroissement substantiel de la RSP et de l'intéressement.

Les charges mobilières et immobilières sont en régression de 4,4 %.

Les autres charges enregistrent une progression de 1,4 %, ce qui traduit à la fois la détermination de maîtriser les charges générales d'exploitation et la volonté d'améliorer le Coefficient d'Exploitation.

LE REVENU BRUT D'EXPLOITATION

Le rythme de progression du PNB, supérieur à celui des charges, conduit à une augmentation du RBE de 6,9 % à 84,2 Millions d'Euros.

LE RESULTAT NET

La part des créances risquées dans le total des crédits est en net recul, le ratio "créances douteuses et litigieuses sur toutes créances" s'établit à 4,6 % au lieu de 5,1 %, soit une amélioration de 0,50 point par rapport à 2001.

La couverture des risques demeure correcte puisque le taux de provisionnement global s'élève à 69,7 % (64,10 % en capital). La permanence de la maîtrise des risques sur l'ensemble des marchés se traduit par une régression sensible du coût du risque qui passe de 21,4 Millions d'Euros en 2001 à 7,9 Millions d'Euros en 2002.

Dans le cadre du dispositif national de préretraite, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a doté la provision de 2,7 Millions d'Euros, règlement restant à effectuer au profit de PREDICA.

Après imputation de l'impôt sur les sociétés de 20,5 Millions d'Euros, le résultat net s'établit à 49,8 Millions d'Euros en progression de 18,8 %.

LES RATIOS DE GESTION

Les ratios confirment l'amélioration de la rentabilité du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Le Résultat sur Bilan (ROA) enregistre une amélioration substantielle de 0,14 point pour s'établir à 0,89 %.

La rentabilité des Fonds Propres (ROE) est elle aussi en amélioration de 0,84 point et s'élève à 8,12 %.

Le Coefficient d'Exploitation (part du PNB consommée par les charges de fonctionnement) s'établit à 62,54 % au lieu de 63,50 % à fin 2001, soit une amélioration de l'ordre de 1 point, conforme à l'objectif stratégique de la Caisse Régionale.

LE SUIVI ET LE CONTROLE DES RISQUES

LE RATIO DE SOLVABILITE EUROPEEN

Selon le règlement 91.05, les établissements de crédit doivent présenter un Ratio de Solvabilité supérieur à 8 %.

Au 31 décembre 2002, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou satisfait cette exigence avec un ratio de l'ordre de 16 %.

LE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

L'objet de ces règles est de s'assurer que les établissements de crédits ont une dispersion de leurs risques clientèle. Ces derniers doivent donc, à tout moment, respecter les deux normes suivantes :

- L'ensemble des engagements consentis à un même client ne doit pas dépasser 25 % des Fonds Propres.
- L'ensemble des engagements envers les clients dont les encours dépassent 10 % des Fonds Propres ne doit pas dépasser 8 fois les Fonds Propres.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou respecte largement ces deux normes au 31 décembre 2002.

LE COEFFICIENT DE LIQUIDITE

Le Coefficient de Liquidité, qui compare les ressources à moins d'un mois aux emplois à moins d'un mois, reste à un très bon niveau.

Fixé à 100 % au minimum, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a respecté cette norme au cours de l'exercice 2002 et, au 31 décembre, le Coefficient de Liquidité s'élève à 241 %.

LE COEFFICIENT DE FONDS PROPRES ET DE RESSOURCES PERMANENTES

Ce ratio a pour objectif de mesurer le risque de transformation. Le respect de la norme signifie que les crédits de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans sont couverts à plus de 60 % par des ressources de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou présente une situation confortable par rapport à la norme fixée.

LA SURVEILLANCE DES RISQUES DE MARCHE ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre du dispositif réglementaire concernant la surveillance des risques de marché, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou n'est pas individuellement assujéti à ces dispositions.

L'activité des produits dérivés est peu significative ; d'une part, le Produit Net Bancaire issu de cette activité représente 2,2 % du PNB global et, d'autre part, ces opérations sont uniquement effectuées auprès de Crédit Agricole S.A.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, de par la structure de son bilan, est exposé à la baisse des taux. Ce risque est couvert, pour partie, par des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le respect de la politique de couverture définie par le Conseil d'Administration. Il est mesuré trimestriellement et son contrôle est confié au Comité Financier et présentation est faite au Conseil d'Administration.

LE SUIVI ET CONTROLE DES RISQUES

Le règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, précise les dispositions à mettre en œuvre en terme de Contrôle Interne. Il est applicable depuis le 1^{er} octobre 1997.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est résolument engagée dans cette démarche. Elle a formalisé les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures : de marché et de taux, de contreparties, d'organisation comptable, de sécurité des systèmes d'information.

Deux rapports en ont été faits au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au cours de l'année 2002. Un rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. et à la Commission Bancaire.

La Caisse Régionale est agréée comme prestataire de Services d'Investissement au titre du règlement général du Conseil des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ces activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le rapport annuel de contrôle des Services d'Investissement est transmis à l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. et au Conseil des Marchés Financiers. Une présentation en a été réalisée au Conseil d'Administration en 2002.

LE CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT

L'EVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES

Au 1^{er} janvier 2002, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou avait 1 320 777 Certificats Coopératifs d'Investissement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2002 n'ayant pas offert la possibilité à chaque titulaire de Certificats Coopératifs d'Investissements d'opter pour le paiement du dividende en CCI, le nombre de titres est resté identique.

LA VALEUR BOURSIERE

Durant l'exercice, le cours du CCI a régressé de 19,5 % pour s'établir à 71,60 Euros le 31 décembre 2002.

Le volume annuel des transactions a été de 76 057 opérations, soit en moyenne 298 titres par jour.

Sur le cours de clôture de 71,60 Euros, la capitalisation boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'établit à 470 Millions d'Euros, soit 9 fois le résultat.

LE RENDEMENT DU TITRE

Pour l'exercice 2002, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le règlement d'un dividende de 2,50 Euros, soit un montant brut de 3,75 Euros, compte tenu de l'avoir fiscal de 50 % au profit de la clientèle des particuliers ; cette rémunération leur assure un rendement brut de 4,7 % sur le cours moyen. Le bénéfice net par action est de 7,57 Euros au lieu de 6,38 Euros en 2001, soit une progression de 18 %, supérieur à celui obtenu avant introduction de Crédit Agricole SA.

La distribution du dividende devrait s'effectuer fin mai 2003.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis toujours, le Crédit Agricole a inscrit son action dans la durée. Forte de ses valeurs mutualistes, la Caisse Régionale exerce :

- Sa solidarité, par exemple, dans l'accompagnement des clients en difficulté temporaire, dans le financement de l'installation des agriculteurs, professionnels ou créateurs d'entreprise, en proposant des FCP solidaires auprès de ses clients.

- Sa responsabilité, notamment dans le flux annuel des jeunes embauchés (318 sur les trois dernières années), dans sa contribution aux organismes de formation par l'attribution de la taxe d'apprentissage, dans la fixation d'un objectif zéro papier, dans le fonctionnement interne, fondé sur le développement des nouvelles technologies (intranet, base documentaire,...).

- Sa proximité de ses sociétaires et clients en récompensant tous les ans des projets locaux dans le cadre des Trophées des Initiatives Locales.

PERSPECTIVES 2003

En 2002, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a poursuivi le développement de ses activités dans un contexte morose marqué par des pressions concurrentielles toujours aussi fortes.

En 2003, grâce au niveau de Fonds Propres dont elle a

su se doter, la Caisse Régionale s'attachera à accompagner le projet de croissance externe du Groupe Crédit Agricole, sans altérer ses fondamentaux économiques et financiers.

Afin de répondre à l'exigence croissante de sa clientèle, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou participera à la construction d'une nouvelle plateforme informatique avec les Caisses Régionales des GIE GICAB, DIALOG et LOGITAINE, l'ensemble des fonctions informatiques étant regroupé au sein du GIE ATLANTICA.

L'année 2003 sera une année centrée sur le client, la Caisse Régionale concentrera toutes ses forces vives sur la satisfaction clientèle, fondée sur la qualité des services et la présentation d'une offre adaptée aux besoins, par le bon canal et au bon moment.

En continuité des années précédentes, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou vise pour 2003 de nouveaux progrès sur ses indicateurs de performances commerciales et financières, tout en participant au développement du Groupe Crédit Agricole.

SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES (en milliers d'euros)

	Individuels 2002	Consolidés		Écarts en %	
		2002	2001	Consolid/ Individuels	Consolid. 2002/2001
RESULTAT					
Produit Net Bancaire	224 678	229 035	220 409	1,9%	3,9 %
Résultat Brut d'Exploitation	84 169	88 061	83 267	4,6%	5,8 %
Coût du Risque	7 866	8 367	22 181	6,4%	-62,3 %
Résultat sur Actifs Immobilisés	-305	-304	31 609	-0,3%	
Résultat Exceptionnel	-5 725	-5 686	-27 974	-0,7%	-79,7 %
Charge Fiscale	20 514	25 072	19 588	22,2%	28,0 %
Résultat Net	49 759	48 632	45 135	-2,3%	7,7 %
BILAN					
TOTAL BILAN	5 454 572	5 467 316	5 478 787	0,2%	-0,2 %
CAPITAUX PROPRES	612 507	681 812	638 321	11,3%	6,8 %

En application de l'instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés.

Ainsi, depuis cette date, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 59 Caisses Locales.

L'impact de cette consolidation concerne

principalement trois postes :

- les Capitaux Propres : + 69,3 Millions d'Euros
- le PNB : + 4,4 Millions d'Euros
- le Résultat : - 1,1 Million d'Euros

Les incidences proviennent, pour l'essentiel, de :

- l'élimination des écritures réciproques,
- la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- du retraitement des crédits-bails.

Principaux chiffres significatifs	31/12/02	31/12/01	31/12/00
COMPTES SOCIAUX			
BILAN (en Milliers d'Euros)			
Total du bilan	5 454 572	5 461 786	5 093 234
Fonds Propres ⁽¹⁾	740 581	702 676	501 505
Capital social	100 109	100 109	75 773
(dont Certificats Coopératifs d'Investissement)	20 141	20 141	19 925
(dont Certificats Coopératifs d'Associés)	24 120	24 120	
COMPTE DE RESULTAT (en Milliers d'Euros)			
Produit net bancaire	224 678	215 706	211 942
Résultat brut d'exploitation	84 169	78 734	74 250
Impôts sur les bénéfices	20 514	19 478	20 123
Bénéfice net	49 759	41 898	31 121
Intérêts aux parts sociales	2 122	2 234	2 234
Dividende aux CCI	3 302	2 906	2 221
Dividende aux CCA	3 954	172	
Dividende brut par CCI aux particuliers (en Euros)	3,75	3,30	2,55
Dividende brut par CCA (en Euros)	3,75	3,30	
Bénéfice net par action (en Euros)	7,57	6,38	6,26
MOYENS			
Effectif moyen au 31 décembre	1 553	1 630	1 576
Nombre de guichets permanents	127	127	127
Nombre guichets périodiques	14	20	27
Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB / GAB) et automates bancaires	228	230	241
Nombre de comptes chèques	398 712	401 732	395 638
SOCIETARIAT			
Nombre de Caisses Locales	59	59	59
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	185 236	197 878	189 260

⁽¹⁾ Après résultat conservé et dettes subordonnées

Comptes sociaux

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002 (en milliers d'euros)

ACTIF	2002	2001	PASSIF	2002	2001
Opérations interbancaires et assimilées	99.340	157.684	Opérations interbancaires et assimilées	338	354
- Caisse, banques centrales, CCP	64.778	62.703	- Banques centrales, CCP	0	0
- Effets pub. et valeurs assimilées	0	0	- Dettes envers les établissements de crédit	338	354
- Créances sur les établissements de crédits	34.562	94.981	Opérations internes au CA :	3.212.299	3.219.324
Opérations internes au CA	344.621	449.546	Comptes créditeurs de la clientèle	1.346.422	1.350.906
Opérations avec la clientèle	4.261.486	4.072.981	- Comptes d'épargne à régime spécial	15.852	14.762
Opérations sur titres	389.550	382.286	- Autres dettes	1.330.570	1.336.144
- Obligations et autres titres à revenu fixe	118.415	73.459	Dettes représentées par un titre	19.063	13.835
- Actions et autres titres à revenu variable	271.135	308.827	Comptes de régularisation et passifs divers	93.200	130.870
Valeurs immobilisées	268.620	251.832	- Autres passifs	15.780	26.602
- Participations et autres titres détenus à long terme	214.725	195.091	- Comptes de régularisation	77.420	104.268
- Parts dans les entreprises liées	817	817	Provisions et dettes subordonnées	88.496	97.627
- Immobilisations incorporelles	2.231	2.180	- Provisions pour risques et charges	31.253	36.265
- Immobilisations corporelles	50.847	53.744	- Dépôts de garantie à caractère mutuel	8	15
Actions propres	677	353	- Dettes subordonnées	57.235	61.347
Comptes de régularisation et actifs divers	90.278	147.104	Fonds pour risques bancaires généraux	32.488	31.063
- Autres actifs	25.083	30.702	Capitaux propres hors FRBG	662.266	617.807
- Comptes de régularisation	65.195	116.402	- Capital souscrit	100.110	100.109
TOTAL ACTIF	5.454.572	5.461.786	- Primes d'émission	205.696	205.696
			- Réserves	306.701	270.104
			- Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
			- Résultat de l'exercice	49.759	41.898
			TOTAL PASSIF	5.454.572	5.461.786

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	2002	2001
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	717.832	563.556
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements en faveur du Crédit Agricole	115.000	43.600
Engagements en faveur de la clientèle	602.832	519.956
Engagements de garantie	557.140	80.627
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	465.242	0
Engagements internes d'ordre du Crédit Agricole	22.790	8.811
Engagements d'ordre de la clientèle	69.108	71.816
2° ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	18.339	24.211
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus du Crédit Agricole	18.339	24.211
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	794.006	765.501
Engagements reçus d'établissements de crédit	18.231	13.099
Engagements internes au Crédit Agricole	501.843	519.728
Engagements reçus de la clientèle	273.932	232.674

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	2002	2001
Intérêts et produits assimilés :	272.605	274.098
Intérêts et charges assimilées :	161.406	172.860
Revenus des titres à revenu variable	9.159	12.114
Commissions (produits)	97.576	94.406
Commissions (charges)	9.833	8.363
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	245	174
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	678	2.897
Autres produits d'exploitation bancaire	17.259	14.931
Autres charges d'exploitation bancaire	1.605	1.691
PRODUIT NET BANCAIRE	224.678	215.706
Charges générales d'exploitation	130.398	126.098
- Frais de personnel	80.996	77.380
- Autres frais administratifs	49.402	48.718
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles ou corporelles	10.111	10.874
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	84.169	78.734
Coût du risque	- 7.866	- 21.365
RESULTAT D'EXPLOITATION	76.303	57.369
Résultat net sur actifs immobilisés	- 305	31.595
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	75.998	88.964
Résultat exceptionnel	- 4.301	- 14.627
Impôt sur les bénéfices	20.514	19.478
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	- 1.424	- 12.961
RESULTAT NET	49.759	41.898

Annexe aux comptes sociaux

NOTES I : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, 59 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou fait partie, avec 45⁽¹⁾ autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue de la Boétie, qui détient elle-même 70,22 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est réparti entre la SNC Crédit Agricole Transaction, à hauteur de 2,77 % et le public à hauteur de 27,01 %. La SNC Crédit Agricole Transactions est détenue par les Caisses Régionales à hauteur de 90 % et par Ségespar pour 10 %.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 100 % des Certificats Coopératifs d'Associés et 4,51 % des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

L'appartenance de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

(1) au 31 décembre 2002

1.1. Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole".

1.2. Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc...) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole SA. Elles sont transférées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, puis 25 % puis 33,33 % et enfin 50,00 % depuis le 31 décembre 2001 des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition. Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole SA une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001), les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole SA sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole SA.

1.3. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents peuvent être investis à Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

1.5. Opérations en devises

Crédit Agricole SA étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

1.6. Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

1.7. Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA. En fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

B - LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Dans le cadre du projet d'offre publique mixte d'achat et d'échange de titres visant les actions de la société Crédit Lyonnais S.A, une contre-garantie a été donnée par les Caisses Régionales à Crédit Agricole Indosuez, pour un montant total de 16.460 millions d'euros. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit cet engagement de contre-garantie à hauteur de 465,2 millions d'euros au 31 décembre 2002. Cette somme figure à cette date en engagements hors bilan.

- Le coût du risque figurant en compte de résultat enregistre une baisse de 13,5 millions d'euros comparé à l'exercice 2001. Cette diminution s'explique principalement par des provisions 2001 importantes dans le secteur des entreprises.

- Les provisions sur encours sains représentent 0,40 % des encours de crédit contre 0,30 % en 2001. L'impact de cette évolution représente une charge supplémentaire sur l'exercice 2002 de 4,1 millions d'euros.

NOTES II : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

A - PRINCIPES GÉNÉRAUX RETENUS

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Note II.1 Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux Etats Périodiques, diffusée par la Commission Bancaire, a défini la nature des créances impayées et douteuses.

• Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

• Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis trois mois en tout état de cause et de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier ou présentant un caractère contentieux.

Les crédits accordés aux collectivités locales font exception à la règle ; leur transfert en créances douteuses n'intervient qu'après 9 mois d'impayés.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une provision par dotation au compte de résultat destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera.

En outre, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, conformément aux normes fixées par la Commission Bancaire, provisionne à 100 % les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

• Risques-pays

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

Note II.2 Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 et 95.04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l’Instruction 94.05 de la Commission Bancaire, l’instruction 2000-12 de la Commission Bancaire et le règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l’activité de portefeuille) est faite en fonction de l’intention initiale d’utilisation des titres, intention identifiée dans le système d’information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Il s’agit de titres acquis en vue d’en tirer une plus-value au terme d’une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d’acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l’exercice ou d’un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n’est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d’une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l’une des autres catégories de titres. Ce reclassement s’effectue au prix de marché du jour du transfert.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu’à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d’acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d’inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l’arrêté comptable font l’objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d’acquisition et la valeur de remboursement d’un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

Titres d’investissement

Sont enregistrés en titres d’investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l’intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu’à l’échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d’investissement sont comptabilisés pour leur prix d’acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l’instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d’arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu’il existe un risque de contrepartie.

Note II.3 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d’être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l’activité de l’établissement de crédit.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l’intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l’entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L’ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l’achat et à la vente sont enregistrés en charges d’exploitation. A la clôture de l’exercice, ces titres peuvent ou non faire l’objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d’usage est inférieure au coût historique.

La valeur d’utilité de ces titres représente ce que l’établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l’estimation de la valeur d’utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note II.4 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d’acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d’utilisation, soit principalement :

- Immeubles : linéaire 15 à 33 ans
- Agencements : linéaire 8 à 10 ans
- Matériel informatique : dégressif ou linéaire 4 à 7 ans
- Matériel spécialisé : linéaire ou dégressif 4 à 5 ans
- Mobilier : linéaire 8 à 10 ans
- Logiciels : linéaire 3 ans

A l’exception des logiciels, les autres immobilisations incorporelles ne font pas l’objet d’amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l’objet de provisions pour dépréciation.

Note II.5 Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d’actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole SA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l’exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit à ce fonds pour un montant de 3.024 milliers d’euros, comptabilisé en charges exceptionnelles.

Note II.6 Engagements en matière de retraite, de préretraite

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit auprès d'un organisme externe un contrat pour le versement des indemnités de départ en retraite et préretraite.

Le régime de retraite des salariés étant celui de la MSA, le Crédit Agricole ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite", les engagements ne portant que sur les indemnités de départ à la retraite ou à la préretraite.

Note II.7 Provision pour impôts différés

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. Cependant, afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou constitue une provision spécifique pour pertes et charges pour compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation à certains GIE, réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Elle intègre les conséquences :

- de la contribution additionnelle de 3 % prévue par la loi de finance rectificative pour 1995,
- de la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3 % de l'impôt brut, diminué d'un abattement de 763.000 euros.

Le taux d'impôt sur les sociétés à prendre en compte à partir de l'exercice 2002 est donc de 34,33 % plus la contribution sociale sur les bénéfices.

Note II.8 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ne prend en compte aucun autre élément de fiscalité différée ou latente que celui cité à la note II.7. Elle intègre les conséquences des contributions additionnelles de 3 % et de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Le taux d'avoit fiscal attaché aux dividendes perçus au cours de l'exercice 2002 est abaissé à 10 %.

Note II.9 Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui

permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

Note II.10 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrées dans le compte "Fonds pour risques bancaires généraux", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement, la provision pour risques de crédits non encore avérés et les autres provisions pour risques bancaires généraux.

Note II.11 Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.

- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

B - CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique depuis le 01 janvier 2002 les dispositions du règlement n° 2000.06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs. Ce règlement ne s'applique pas aux opérations dites de banque.

La première application de ce règlement a pour conséquence que les provisions jusqu'alors inscrites au passif du bilan et non conforme à la nouvelle définition des passifs doivent faire l'objet d'une reprise par capitaux propres, sans transiter par le résultat.

Néanmoins, compte tenu de la politique de provisionnement adoptée jusqu'au 31 décembre 2001, la première application de ce règlement n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice 2002.

NOTES III : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Note III.1 Les créances : opérations interbancaires, avec la clientèle et opérations sur titres

REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESIDUELLE (en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE					Créances Rattachées	Total 2002	Total 2001
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Créances à vue établissements de crédit	34.561				34.561	1	34.562	2.444
Créances à terme établissements de crédit							0	49.861
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés							0	42.677
VALEURS BRUTES	34.561				34.561	1	34.562	94.982
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							34.562	94.982
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	79.039				79.039	9	79.048	132.833
Comptes et avances à terme	12.777	98.775	107.955		219.507	3.389	222.896	316.712
Prêts subordonnés				42.600	42.600	77	42.677	0
VALEURS BRUTES	91.816	98.775	107.955	42.600	341.146	3.475	344.621	449.545
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							344.621	449.545
CREDITS A LA CLIENTELE								
Créances commerciales	28.762	649			29.411	6	29.417	40.126
Autres concours à la clientèle	414.099	652.684	1.636.435	1.493.393	4.196.611	57.773	4.254.384	4.078.006
SOUS TOTAL	442.861	653.333	1.636.435	1.493.393	4.226.022	57.779	4.283.801	4.118.132
Comptes ordinaires débiteurs	117.073				117.073	1.226	118.299	108.180
VALEURS BRUTES	559.934	653.333	1.636.435	1.493.393	4.343.095	59.005	4.402.100	4.226.312
Provisions							140.613	153.332
VALEURS NETTES AU BILAN							4.261.487	4.072.980
TITRES								
Obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs brutes)	2.762	11.175	34.380	67.058	115.375	3.040	118.415	73.460
Provisions								1
VALEURS NETTES AU BILAN							118.415	73.459

Commentaires : Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle ou aux établissements de crédit s'élèvent à 42.677 milliers d'euros. En 2002, cet encours a fait l'objet d'un reclassement d'établissements de crédit à opérations internes au Crédit Agricole. Il s'agit de deux prêts en faveur de Crédit Agricole SA, l'un de 7.300 milliers d'euros d'une durée de 10 ans et un second de 35.300 milliers d'euros à durée indéterminée.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Les créances habitat avec garantie hypothécaire s'élèvent à 1.253.526 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, un encours de 75.333 milliers d'euros est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de la Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ANALYSEES PAR AGENTS ECONOMIQUES (en milliers d'euros)

	Année 2002				Année 2001			
	Encours brut	Encours douteux	Provisions	Couverture en %	Encours brut	Encours douteux	Provisions	Couverture en %
- Particuliers	1.941.485	52.875	30.392	57,48	1.820.270	49.883	28.487	57,11
- Agriculteurs	628.427	30.919	19.154	61,95	638.338	33.354	20.640	61,88
- Autres professionnels	586.504	38.513	24.078	62,52	579.691	40.375	24.906	61,69
- Sociétés financières					52			
- Entreprises	683.402	48.122	35.874	74,55	628.413	58.582	45.082	76,95
- Collectivités publiques	320.758	10	8	80,00	300.980	56	42	75,14
- Autres agents économiques	11.538	541	289	53,42	11.552	488	412	84,30
- Intérêts et divers	28.188	30.818	30.818	100,00	30.515	33.763	33.763	100,00
Total	4.200.302	201.798	140.613	69,68	4.009.811	216.501	153.332	70,82

Note III.2 Les opérations sur titres

a) VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES (en milliers d'euros) :

CATEGORIE DE PORTEFEUILLE	VALEUR NETTE BILAN	VALEUR DE REMBOURST	PRIME / DECOTE RESTANT A AMORTIR	VALEUR ESTIMATIVE	PLUS-VALUES LATENTES	MOINS-VALUES LATENTES PROVISIONS
TITRES DE TRANSACTION	677					
Actions Propres	677					
TITRES DE PLACEMENT	277.971	6.807		298.518	20.576	7.686
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	6.836	6.807		6.807		
Actions et autres titres à revenu variable	271.135			291.711	20.576	7.686
Actions Propres						
TITRES D'INVESTISSEMENT	111.579	106.986	3.008	114.814	6.247	
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	111.579	106.986	3.008	114.814	6.247	
TOTAL DU PORTEFEUILLE	390.227	113.793	3.008	413.332	26.823	7.686
RAPPEL 2001	382.639	71.109	1.407	408.895	28.903	1.136

b) VENTILATION DES TITRES PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE (en milliers d'euros)

TITRES A REVENU FIXE	MONTANT 2002	MONTANT 2001
Administrations et Banques Centrales	2.598	0
Etablissements de crédit	106.548	73.465
Sociétés Financières	276.168	308.821
Entreprises et autres clientèles	4.236	0
TOTAL	389.550	382.286

c) VENTILATION DES OBLIGATIONS PAR TYPE D'EMETTEUR (en milliers d'euros)

TITRES A REVENU FIXE	MONTANT 2002	MONTANT 2001
Emis par des organismes publics	2.499	0
Emis par les autres émetteurs	112.876	71.338
Créances rattachées	3.040	2.122
Provisions		1
TOTAL VALEUR NETTE	118.415	73.459

d) VENTILATION DU PORTEFEUILLE COTE ET NON COTE (en milliers d'euros)

PORTEFEUILLE TITRES	MONTANT 2002	MONTANT 2001
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	118.415	73.460
Cotés	92.759	58.718
Non cotés	22.616	12.620
Créances rattachées	3.040	2.123
Provisions		1
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	271.135	308.827
Cotés	9	9
Non cotés	278.812	309.781
Créances rattachées		
Provisions	7.686	963
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	817	817
Non cotées		
Avances consolidables	817	817
Provisions		
TITRES DE PARTICIPATION	194.075	181.700
Non cotés ⁽¹⁾	187.925	185.967
Avances consolidables	12.562	1.936
Provisions	6.412	6.203
ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	20.651	13.392
Cotées		
Non cotées	18.136	10.610
Avances consolidables	2.552	2.776
Créances rattachées	5	6
Provisions	42	
TOTAL	605.093	578.196

Les parts d'OPCVM sont uniquement des parts d'OPCVM français dont d'OPCVM de capitalisation pour un montant de 289.265 milliers d'euros. Dans les titres d'activités de portefeuille sont incluses des avances consolidées dans le cadre d'opérations de GIE fiscaux.

(1) Cette rubrique intègre les titres de la SAS Rue la Boétie, pour une valeur de 176.318 milliers d'euros.

Note III.3 Titres de participation et de filiales (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Quote-part de capital % détenu	Valeur nette comptable des titres	Avances et prêts consentis	Montant des cautions et aval	Situation nette	Résultat du dernier exercice ⁽¹⁾
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
- Participations dans des établissements de crédit						
- Autres titres de participation						
SAS RUE LA BOETIE	2,26	176.318			7.488.380	-188
CREDIT AGRICOLE TRANSACTION	2,03	3	10.646		167	
EDWARD'S HOLDING	100,00	2.246			2.034	0,2
SACAM FIRECA		1.622			74.700	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)						
Autres titres de participations (ensemble)						
		3.724	333			
TOTAL PARTICIPATIONS		183.913	10.979			

(1) Les résultats du dernier exercice sont ceux de fin 2001.

La société SAS RUE LA BOETIE a été créée en 2001 pour regrouper les titres détenus par les Caisses Régionales.

Note III.4 Valeur estimative des titres de participation et de filiales (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Année 2002		Année 2001	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
- Titres non cotés	817	817	817	817
- Titres cotés				
- Avances consolidables				
- Créances rattachées				
- Provisions				
S/TOTAL Parts dans les entreprises liées	817	817	817	817
Titres de participation				
- Titres non cotés	187.925	181.611	185.967	284.330
- Titres cotés				
- Avances consolidables	12.562	12.562	1.936	1.936
- Créances rattachées				
- Provisions	6.412		6.203	6.203
S/TOTAL Titres de participation	194.075	194.173	181.700	280.063
Autres immobilisations financières				
- Titres non cotés	18.136	18.587	10.610	10.687
- Titres cotés				
- Avances consolidables	2.552	2.510	2.776	2.776
- Créances rattachées	5	5	6	6
- Provisions	42			
S/TOTAL Titres de l'activité du portefeuille	20.651	21.102	13.392	13.469
TOTAL	215.543	216.092	195.909	294.349

ACTIF IMMOBILISE (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Immobilisations				Amortissements/provisions			
	Valeur brute en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Cumulés à la fin de l'exercice
Titres d'investissement	73.451	49.887	11.759	111.579				
S/TOTAL	73.451	49.887	11.759	111.579				
Parts dans les entreprises liées	817			817				
Titres de participations	187.903	12.728	144	200.487	6.203	260	9	6.454
Autres titres détenus à long terme	13.392	7.526	225	20.693				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	275.563	70.141	12.128	333.576	6.203	260	9	6.454
Immobilisations incorporelles	8.604	861	622	8.843	6.424	681	492	6.613
Immobilisations corporelles	127.627	8.901	4.829	131.699	73.884	9.430	2.462	80.852
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	411.794	79.903	17.579	474.118	86.511	10.371	2.963	93.919

Valeur brute Immobilisations incorporelles : le montant des droits au bail s'élève à 2.201 milliers d'euros.
 Valeur brute Immobilisations corporelles : le montant des immobilisations hors exploitation s'élève à 369 milliers d'euros.

Note III.6 Comptes autres actifs

VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2002	MONTANT 2001
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
- Instruments conditionnels achetés	174	231
- Comptes de stock et emplois divers	73	72
- Comptes de règlement	215	223
- Débiteurs divers	24.621	30.176
TOTAL	25.083	30.702
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert ⁽¹⁾	6.936	85.811
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7	2
- Pertes potentielles sur IFT, pertes à étaler		
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance	56.758	28.284
- Charges à répartir	25	33
- Autres comptes de régularisation	1.472	2.272
TOTAL	65.198	116.402

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et y compris créances rattachées.

Note III.7 - Les provisions inscrites en déduction de l'actif (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Solde au 31/12/2001	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/2002
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF					
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	153.332	33.350	46.069		140.613
Sur portefeuille titres	964	6.987	265		7.686
Sur participations et autres titres détenus à long terme	6.203	260	9		6.454
Autres	1.048	165	15		1.198
TOTAL PROVISIONS ACTIF	161.547	40.762	46.358		155.951

Note III.8 a) LES DETTES : OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS SUR TITRES

REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESIDUELLE (en milliers d'euros)

DETTE	DUREE RESIDUELLE					Dettes rattachées	Total 2002	Total 2001
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Dettes envers les établissements de crédit	197				197		197	204
Dettes à terme envers les établissements de crédit				136	136	5	141	150
Titres donnés en pension livrée								
VALEURS AU BILAN	197			136	333	5	338	354
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	26.466				26.466	556	27.022	21.386
Comptes et avances à terme	465.644	771.437	990.667	955.344	3.183.092	2.185	3.185.277	3.197.938
VALEURS AU BILAN	492.110	771.437	990.667	955.344	3.209.558	2.741	3.212.299	3.219.324
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires	1.260.419				1.260.419	90	1.260.509	1.257.650
Comptes d'épargne à régime spécial	15.852				15.852		15.852	14.762
Comptes créditeurs à terme	55.404	8.184	6.043		69.631	430	70.061	78.494
VALEURS AU BILAN	1.331.675	8.184	6.043		1.345.902	520	1.346.422	1.350.906
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE								
Bons de caisse	404				404	2	406	414
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	16.539	2.100			18.639	18	18.657	13.421
VALEURS AU BILAN	16.943	2.100			19.043	20	19.063	13.835

Commentaires : Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

b) COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE PAR AGENTS ECONOMIQUES (en milliers d'euros)

	MONTANT 2002	MONTANT 2001
Particuliers	857.196	792.271
Autres professionnels	127.132	145.211
Sociétés Financières	165	345
Entreprises	161.312	180.283
Collectivités publiques	9.575	19.149
Agriculteurs	129.188	151.835
Autres agents économiques	61.333	61.321
Intérêts et divers	519	492
TOTAL	1.346.420	1.350.907

Note III.9 Comptes autres passifs**VENTILATION DES AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION** (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2002	MONTANT 2001
AUTRES PASSIFS ⁽²⁾		
- Instruments conditionnels vendus	76	129
- Comptes de règlement et créiteurs divers	14.724	26.427
- Versements restant à effectuer	981	45
TOTAL	15.781	26.601
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert ⁽¹⁾	15.326	26.163
- Gains potentiels sur IFT, gains à étaler	115	112
- Produits constatés d'avance et charges à payer	60.163	60.891
- Autres comptes de régularisation	1.818	17.103
TOTAL	77.422	104.269

(1) Les montants indiqués sont nets.

(2) Les montants incluent les dettes rattachées

Note III.10 Provisions**VENTILATION DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF** (en milliers d'euros)

PROVISIONS DE PASSIF	MONTANT 2001	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	MONTANT 2002
SARL Tamaya	668				668
Provisions départs retraite et préretraite ⁽¹⁾	14.090	2.932	6.553		10.469
Provisions pour impôts différés	3.015	1.482	247		4.250
Provisions risques sur engagements pour signature	976			656	320
Provisions pour actions en responsabilité	2.287				2.287
Provisions pour primes de médailles	1.278		311		967
Provisions liées aux encours de crédits ⁽⁴⁾	5.121	4.136		1.674	7.583
Portage des logiciels environnement informatique ⁽²⁾	3.522		3.522		0
Provision pour Risques Opérationnels ⁽³⁾	2.163	84			2.247
Autres provisions pour risques et charges	3.145	37	178	543	2.461
Total provisions pour risques et charges	36.265	8.671	10.811	2.873	31.252
Provision Epargne Logement	20.110	2.719		3.647	19.182
Provision pour Risques Opérationnels ⁽³⁾	4.326	168			4.494
Provision pour Risques Crédits ⁽⁴⁾	6.627	2.185			8.812
Total F.R.B.G.	31.063	5.072		3.647	32.488
Provisions réglementées	15			7	8
TOTAL PROVISIONS PASSIF	67.343	13.743	10.811	6.527	63.748

(1) La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a poursuivi son effort de provision en matière de départ en retraite et préretraite.

(2) Cette provision a été constituée en prévision de la maintenance du système d'information.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Ces risques, qui se révèlent significatifs, notamment pour les traitements inhérents aux moyens de paiement, ont fait l'objet d'une dotation aux provisions pour un montant égal à 3 % du PNB, dont 1 % en provisions pour Risques et Charges.

(4) Ces provisions, en augmentation de 0,10 point par rapport à l'exercice précédent, sont égales à 0,40 % des encours de crédit non douteux constatés au 31 décembre 2002. Elles sont destinées à couvrir la part du risque crédit constaté par la Caisse Régionale, représentant la différence entre la moyenne sur 9 ans des risques enregistrés et ceux constatés en 2002 sur le secteur des risques aux particuliers, en prenant comme référence les séries statistiques de chaque Caisse Régionale.

Note III.11 Opérations effectuées en devises

Le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises est de 30.289 milliers d'euros.
La Caisse Régionale utilise comme devises principalement USD, GBP, CAD.

Note III.12 Dettes subordonnées (en milliers d'euros)

DETTES	31/12/2002	31/12/2001	DEVISE UTILISEE	TAUX D'INTERET	ECHEANCE
DETTES SUBORDONNEES					
Titres subordonnés remboursables	31.830	31.829			
	366	366	Euro	TF	10/04
	3.996	3.996	Euro	TF	10/03
	15.246	15.245	Euro	TF	09/06
	7.622	7.622	Euro	TF	06/08
	4.600	4.600	Euro	TF	06/09
Emprunts participatifs	0	3.361	Euro	TV	Sans
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	23.377	23.928	Euro	TV	
DETTES RATTACHEES	2.028	2.229			
TOTAL	57.235	61.347			

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3.072 milliers d'euros.

PAR DUREE RESIDUELLE	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes Rattachées	Montant 2002	Montant 2001
DETTES SUBORDONNEES								
Titres subordonnés à terme		3.996	15.612	12.222	31.830	677	32.507	32.507
Emprunts participatifs								3.385
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	23.377				23.377	1.351	24.728	25.455
TOTAL	23.377	3.996	15.612	12.222	55.207	2.028	57.235	61.347

Note III.13 Evolution du capital et des capitaux propres

a) VENTILATION DU CAPITAL (en milliers d'euros)

VENTILATION DU CAPITAL	Nombre de titres	Droits de Vote	Valeur Nominale Au 31/12/2002	Valeur Nominale Au 31/12/2001
CAPITAL			100.110	100.110
Parts Sociales	3.662.135	313	55.848	55.848
Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés	2.902.424		44.262	44.262
Dont Certificats Coopératifs d'Investissement détenus en propre par la Caisse Régionale	6.673		102	56

b) VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2002	MONTANT 2001
CAPITAL	100.110	100.109
PRIMES D'EMISSION	205.696	205.696
RESERVE LEGALE	198.251	196.607
AUTRES RESERVES	108.450	73.497
RESULTAT DE L'EXERCICE NET AVANT DISTRIBUTION	49.759	41.898
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	662.266	617.807

c) COMPOSITION DES FONDS PROPRES (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2002	MONTANT 2001
CAPITAUX PROPRES	662.266	617.807
Fonds pour risques bancaires généraux	32.488	31.063
Dettes subordonnées	57.235	61.347
Dépôts de garantie à caractère mutuel	8	15
TOTAL DES FONDS PROPRES	751.997	710.232

NOTES IV : HORS-BILAN

Note IV.1 Opérations à terme en devises non dénouées et autres opérations à terme non dénouées (en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31.12.2002		31.12.2001	
	A RECEVOIR	A LIVRER	A RECEVOIR	A LIVRER
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	19.608	19.602	12.224	12.222
- Devises	9.520	9.520	6.157	6.157
- Euros	10.088	10.082	6.067	6.065
PRETS ET EMPRUNTS EN DEVICES				
TOTAL DES OPERATIONS DE CHANGE	19.608	19.602	12.224	12.222

Opérations sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)

TYPES D'OPERATION	31.12.2002			31.12.2001
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	TOTAL	TOTAL
	De gré à gré	De gré à gré		
CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERETS				
Swap de taux prêteur	750.757		750.757	255.844
Swap de taux emprunteur	28.092		28.092	36.251
Options Swap de taux prêteur	4.573		4.573	4.573
FRA prêteur				
FRA emprunteur				
TOTAL	783.422		783.422	296.668
AUTRES OPERATIONS INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				
Achat inst taux d'intérêt terme conditionnel	1.505		1.505	2.240
Achat autres instruments à terme conditionnel	13.934	15.232	29.166	38.788
Ventes inst taux d'intérêt terme conditionnel	6.272		6.272	9.264
Ventes inst taux change terme conditionnel	15.232	13.934	29.166	38.788
TOTAL ACHATS / PRETEURS	770.769	15.232	786.001	301.445
TOTAL VENTES/EMPRUNTEURS	49.596	15.934	63.530	84.303

Répartition par durée restant à courir

	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux	58.332			58.332					
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	42.443	396.937	344.042	42.443	396.937	344.042			
Swaps de devises									
Caps, floors, Collars	508	5.989	1.280	508	5.989	1.280			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	101.283	402.926	345.322	101.283	402.926	345.322			
Opérations de change à terme	39.210			39.210					
Total général	140.493	402.926	345.322	140.493	402.926	345.322			

Note IV.2 Engagements donnés aux entreprises liées

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci (cf. Note II-5).

Par ailleurs, la Caisse Régionale s'est engagée à garantir la liquidité de Crédit Agricole SA à hauteur de 115.000 milliers d'euros. Au 31 décembre 2002, l'utilisation était de 45.600 milliers d'euros.

Note IV.3 Information sur les swaps

VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET (en milliers d'euros)

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET	Position Ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		52.928	730.494	

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 2002.

NOTES V : COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note V.1 Produits nets d'intérêts

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	2002	2001
Intérêts et produits assimilés :	272.605	274.098
Sur opérations avec les établissements de crédit	1.486	1.709
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24.784	26.566
Sur opérations avec la clientèle	235.237	240.844
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5.756	4.678
Autres intérêts et produits assimilés	5.342	301
Intérêts et charges d'intérêts :	161.406	172.860
Sur opérations avec les établissements de crédit	13	14
Sur opérations internes au Crédit Agricole	153.490	162.880
Sur opérations avec la clientèle	6.608	7.784
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1.295	2.180
Autres intérêts et charges assimilées	0	2
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	111.199	101.238

Note V.2 - Revenus des titres

TITRES A REVENUS FIXES (en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 2002	REVENUS ANNEE 2001
TITRES DE PLACEMENT	198	
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.558	4.678
TOTAL	5.756	4.678

TITRES A REVENUS VARIABLES (en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 2002	REVENUS ANNEE 2001
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	8.592	11.629
TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE	568	484
TOTAL	9.160	12.113

Note V.3 Commissions

VENTILATION DES COMMISSIONS (en milliers d'euros)

TYPES DE COMMISSIONS	31.12.2002			31.12.2001		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les Ets de Crédits	180	218	- 38	179	216	- 37
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20.856	2.778	18.078	25.979	2.672	23.307
Sur opérations avec la clientèle	29.170	39	29.131	27.305	62	27.243
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	679	5	674	817	5	812
Sur Opérations/Inst fin à terme et autres opérations du Hors bilan						
Sur prestations de services financiers	46.691	6.793	39.898	40.125	5.408	34.717
TOTAL	97.576	9.833	87.743	94.405	8.363	86.042

Note V.4 Prestations de services bancaires et financiers

PRESTATIONS DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS (en milliers d'euros)

TYPE DE PRODUITS	MONTANT 2002	MONTANT 2001
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres	6.053	3.701
- Produits nets sur moyens de paiement	17.416	16.061
- Commissions d'assurance vie	10.441	9.720
- Commissions assurance IARD	6.072	5.352
- Autres produits nets de services financiers	- 82	- 117
TOTAL	39.900	34.717

Note V.5 Informations relatives aux Résultats des Activités Bancaires

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2002 (en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 – Banque de Proximité 1.1 En France	120.358	87.743		15.654	223.755
2 – Gestion pour compte propre et divers			923		923
TOTAUX	120.358	87.743	923	15.654	224.678

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2001 (en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 – Banque de Proximité 1.1 En France	113.352	86.043		13.240	212.635
2 – Gestion pour compte propre et divers			3.071		3.071
TOTAUX	113.352	86.043	3.071	13.240	215.706

Note V.6 *Résultat des opérations sur titres de placement***RESULTAT DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT** (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2002	MONTANT 2001
Dotations aux provisions	6.987	640
Reprises de provisions	265	2
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX PROVISIONS	- 6.722	- 638
Plus-values de cessions réalisées	8.490	3.561
Moins-values de cessions réalisées	1.064	
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS	7.426	3.561
Frais d'acquisition	27	26
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	677	2.897

Note V.7 *Frais de personnel***VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL** (en milliers d'euros)

FRAIS DE PERSONNEL	MONTANT 2002	MONTANT 2001
- Salaires et traitements ⁽¹⁾ :	47.668	47.223
- Charges sociales :	23.379	22.791
- Dont charges de retraite	5.341	5.085
- Intéressement	3.936	3.056
- Participation	725	0
- Impôts et taxes sur rémunérations	5.701	5.462
- Transfert de charges	- 413	- 1.152
TOTAL	80.996	77.380

(1) Les restructurations de charges de frais de personnel sont déduites du poste "salaires et traitements".

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a signé au bénéfice de son personnel, un accord d'intéressement.

Note V.8 *Provisions sur créances et hors-bilan***COÛT DU RISQUE** (en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX CREANCES ET OPERATIONS DE HORS-BILAN	MONTANT 2002	MONTANT 2001
PROVISIONS CONSTITUEES	30.713	41.733
Provisions sur créances :	30.674	40.510
Autres provisions	39	1.223
REPRISES DE PROVISIONS	39.207	28.227
Reprises de provisions sur créances :	38.002	26.149
Autres reprises de provisions	1.205	2.078
PROVISIONS NETTES	- 8.494	13.506
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	2.125	1.861
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	15.279	6.872
RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	- 1.043	874
SOLDE EN PERTE	7.867	21.365

Le ratio des Créances Douteuses et Litigieuses sur créances globales de la clientèle est de 4,6 % à la date du 31 décembre 2002. Le taux de couverture de ces mêmes créances douteuses s'élève à 69,7 %. Ces ratios étaient respectivement de 5,1 % et 70,8 % au 31 décembre 2001.

Note V.9 Résultat net sur immobilisations**RESULTAT NET SUR ACTIF IMMOBILISE** (en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX IMMOBILISATIONS FINANCIERES	MONTANT 2002	MONTANT 2001
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	259	1.802
REPRISES DE PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	9	31
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES REPRISES (1)		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 250	- 1.771
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	64	33.457
MOINS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	7	29
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE DES PLUS ET MOINS-VALUES REALISEES (2)		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	57	33.428
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1+2)	- 193	31.657
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	109	340
- Moins-values de cession	220	402
SOLDE EN PERTE OU BENEFICE (3)	- 111	- 62
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS (1+2+3)	-304	31 595

Note V.10 Charges et produits exceptionnels**VENTILATION RESULTAT EXCEPTIONNEL** (en milliers d'euros)

ELEMENTS	MONTANT 2002	MONTANT 2001
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10.151	18.437
Fonds de préretraite	6.554	6.665
Transfert provision Epargne Logement de la Caisse Nationale		8.553
Compensation sur Fonds de Garantie des Dépôts	71	110
Reprise provision charges Euro		3.109
Reprise provision changement matériel informatique	3.522	
Indemnisation Biens Juifs	4	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	14.452	33.065
Fonds de préretraite, charges de l'exercice ⁽¹⁾	6.553	5.368
Fonds de préretraite, provision ⁽²⁾	2.748	12.660
Restructuration Service Centrale Titres	170	
Préparation Euro, charges de l'exercice ⁽¹⁾	775	5.780
Cotisation au Fonds de Garantie des Dépôts et Investisseurs	227	355
Préparation changement matériel informatique ⁽¹⁾	3.895	3.522
Fonds de garantie Risques Bancaires		3.024
Provision pour Risques Opérationnels	84	2.163
Autres charges Exceptionnelles		193
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 4.301	- 14.628

(1) Ces dépenses ont normalement été enregistrées en charges de fonctionnement. Elles ont ensuite fait l'objet d'une comptabilisation dans cette rubrique en utilisant les comptes transfert de charges.

(2) Ajustement de la provision suite aux décisions de départs en préretraite prises en 2002.

Note V.11 Impôt sur les bénéfices**VENTILATION DE L'IMPOT** (en milliers d'euros)

IMPOTS SUR LES BENEFICES	MONTANT 2002	MONTANT 2001
VENTILATION DE L'IMPOT	20.514	19.478
Partie afférente au résultat ordinaire	22.038	24.800
Partie afférente au résultat exceptionnel	- 1.524	- 5.322
TOTAL	20.514	19.478

NOTES VI : AUTRES INFORMATIONS**Note VI.1 Effectif****EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIES**

VENTILATION DES EFFECTIFS	ANNEE 2002	ANNEE 2001
CADRES	299	296
TECHNICIENS ANIMATEURS D'UNITE	759	740
EMPLOYES	495	594
TOTAL	1.553	1.630

Note VI.2 Situation fiscale latente
(en milliers d'euros)

ELEMENTS	MONTANT 2002	MONTANT 2001
IMPOTS DIFFERES ACTIF	16.156	19.367
Droit au bail	355	414
Charges à payer non déductibles	134	113
Provisions pour risques et charges non déductibles	8.272	9.958
Plus-values latentes sur OPCVM	7.395	8.882
IMPOTS DIFFERES PASSIF	0	0
Provisions réglementées	0	0

Note VI.3

Proposition d'affectation du résultat (en milliers d'euros)	
Résultat au bilan	49.759
Intérêts aux parts sociales	- 2.122
Dividendes aux CCI ⁽¹⁾	- 3.302
Dividendes aux CCA à compter de la date de jouissance	- 3.954
Reste à répartir	40.381
Réserve spéciale des plus-values à long terme	- 21
Affectation des 3/4 à la réserve légale	- 30.270
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	10.090
Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale :	
Affectation à la réserve facultative	- 10.090

(1) La part des dividendes afférente aux CCI que la Caisse Régionale détiendrait à la date de la mise en paiement fera l'objet d'une inscription en réserve facultative.

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDE de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

ACTIF	2002	2001	PASSIF	2002	2001
Opérations de trésorerie et interbancaires	99.417	157.684	Opérations de trésorerie et interbancaires	473	524
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	64.778	62.703	Banques centrales, C.C.P.		
Effets publics et valeurs assimilées			Dettes envers les établissements de crédit	473	524
Créances sur les établissements de crédit	34.639	94.981	- à vue	196	204
- à vue	34.562	2.444	- à terme	277	320
- à terme	77	92.537			
Opérations internes au CA :	344.544	449.546	Opérations internes au CA :	3.186.641	3.199.914
- Comptes ordinaires	79.048	132.833	- Comptes ordinaires	1.364	1.976
- Comptes et avances à terme	265.496	316.713	- Comptes et avances à terme	3.185.277	3.197.938
Opérations avec la clientèle :	4.261.488	4.072.982	Comptes créditeurs de la clientèle	1.346.422	1.350.906
- Créances commerciales	28.892	39.615	Comptes d'épargne à régime spécial	15.852	14.762
- Autres concours à la clientèle	4.127.931	3.937.257	- à vue	15.852	14.762
- Comptes ordinaires débiteurs	104.665	96.110	- à terme		
- Opérations de crédit-bail et assimilées			Autres dettes	1.330.570	1.336.144
			- à vue	1.260.509	1.257.650
			- à terme	70.061	78.494
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	389.550	382.286	Dettes représentées par un titre	19.063	13.835
Obligations et autres titres à revenu fixe	118.415	73.459	- Bons de caisse	406	414
Actions et autres titres à revenu variable	271.135	308.827	- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	18.657	13.421
			- Autres dettes représentées par un titre		
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	215.542	195.908	Comptes de régularisation et passif divers	92.269	129.931
			- Autres passifs	15.785	26.603
Immobilisations corporelles et incorporelles	52.205	54.927	- Comptes de régularisation	76.484	103.328
Immobilisations incorporelles	1.227	1.012	Provisions pour risques et charges	27.002	33.250
Immobilisations corporelles	50.978	53.915	Dettes subordonnées	32.515	35.908
Comptes de tiers et divers	104.570	165.454	Dépôts de garantie à caractère mutuel	8	16
Autres actifs	26.587	32.144	Dettes subordonnées	32.507	35.892
Actions propres	677	353	Fonds pour risques bancaires généraux	32.487	31.063
Comptes de régularisation	77.306	132.957	Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	730.444	683.456
			Capital souscrit	138.218	133.283
			Primes liées au capital	205.696	205.696
			Réserves consolidées, écart de réévaluation,	337.898	299.342
			écart de conversion :		
			Résultat de l'exercice (+/-)	48.632	45.135
TOTAL ACTIF	5.467.316	5.478.787	TOTAL PASSIF	5.467.316	5.478.787

HORS-BILAN CONSOLIDÉ de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

	2002	2001
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	717.832	563.555
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	115.000	43.600
Engagements en faveur de la clientèle	602.832	519.955
Engagements de garantie	557.139	80.627
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	488.032	8.811
Engagements d'ordre de la clientèle	69.107	71.816
2° ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	18.339	24.211
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements internes au Crédit Agricole	18.339	24.211
Engagements de garantie	338.253	296.628
Engagements reçus d'établissements de crédit	64.321	63.954
Engagements internes au Crédit Agricole	273.932	232.674

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et de ses Caisses Locales
Au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

	2002	2001
Intérêts et produits assimilés	272.605	281.039
Sur opérations avec les établissements de crédit	1.486	1.709
Sur opérations avec le réseau	24.784	33.793
Sur opérations avec la clientèle	235.236	240.844
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5.756	4.678
Autres intérêts et produits assimilés	5.343	15
Intérêts et charges assimilées	157.001	175.052
Sur opérations avec les établissements de crédit	13	14
Sur opérations avec le réseau	149.086	165.072
Sur opérations avec la clientèle	6.608	7.784
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1.294	2.180
Autres intérêts et charges assimilées	0	2
Revenus des titres à revenu variable	9.160	12.114
Commissions (Produits)	97.575	94.406
Commissions (Charges)	9.832	8.363
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	246	174
Résultat net des opérations sur titres de transaction		
Résultat net des opérations de change	198	192
Résultat net des opérations sur instruments financiers	48	- 18
Gains sur opérations des portefeuilles de placement	676	2.897
Autres produits nets d'exploitation	15.606	13.194
PRODUIT NET BANCAIRE	229.035	220.409
Charges générales d'exploitation	130.969	126.373
Frais de personnel	80.996	77.380
Autres frais administratifs	49.973	48.993
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	10.005	10.769
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	88.061	83.267
Coût du risque (-)	8.367	22.181
RESULTAT D'EXPLOITATION	79.694	61.086
Résultat sur actifs immobilisés	- 304	31.609
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	79.390	92.695
Résultat net exceptionnel	- 4.262	- 14.588
Impôt sur les bénéfices	- 25.072	- 19.588
Résultat des opérations des fonds pour risques bancaires généraux	- 1.424	- 13.386
RESULTAT NET	48.632	45.135

Annexe aux Comptes consolidés

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000, le groupe Crédit Agricole applique le règlement n° 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Depuis cette date, le groupe applique également le règlement n° 2000.04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la présentation des comptes consolidés des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Le taux d'imposition différé appliqué intègre la contribution additionnelle prévue par la loi de finance rectificative pour 1995 dont le taux a été ramené à 3% au titre des exercices 2002 et suivants.

Le taux d'imposition intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3% de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763.000 euros.

Le taux d'impôt différé applicable au titre de 2002 s'établit par conséquent à 34,33% auquel s'ajoute un taux de 3,3% pour la partie de l'impôt brut excédant 763.000 euros.

1.1. Périmètre de consolidation

La définition du seuil de signification justifiant l'entrée d'une participation dans le périmètre de consolidation a été précisée, dans le groupe Crédit Agricole, en accord avec les dispositions du règlement 99.07.

Ainsi, dorénavant, les seuils en valeur absolue ne sont plus les seuls critères d'appréciation : il convient également de prendre en considération l'impact qu'aurait la consolidation d'une entité donnée sur la structure du bilan, du hors bilan et du compte de résultat de l'entité consolidante.

En application de cette nouvelle définition des seuils de signification retenus par le groupe Crédit Agricole, les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale et des 59 Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions du règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable.

1.2 Application au Crédit Agricole de la notion d'Entité Consolidante :

Le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable prévoit les dispositions suivantes (paragraphe 1001) :

"Les réseaux d'établissements de crédit dotés d'un

organe central, au sens de l'article 20 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, ont la possibilité de définir en leur sein une ou plusieurs entités consolidantes. Chacune de ces entités consolidantes est constituée d'un ensemble d'établissements de crédit affiliés directement ou indirectement à cet organe central ainsi que de ce dernier éventuellement. Chacune de ces entités pourra être considérée comme une entreprise consolidante au sens du présent paragraphe".

En application de cette Instruction, les 59 Caisses Locales et la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou forment l'entité consolidante définie par les textes rappelés ci-dessus. Les comptes consolidés de cette entité ont été établis en utilisant la méthode de l'intégration globale.

1.3 Principes Comptables Généraux Retenus

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

1.3.1 Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux Etats Périodiques, diffusée par la Commission Bancaire, a défini la nature des créances impayées et douteuses.

■ Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

■ Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis trois mois en tout état de cause et de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier ou présentant un caractère contentieux.

Les crédits accordés aux collectivités locales font exception à la règle ; leur transfert en créances douteuses n'intervient qu'après 9 mois d'impayés.

Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une provision par dotation au compte de résultat destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera.

En outre, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, conformément aux normes fixées par la Commission Bancaire, provisionne à 100 % les intérêts courus échus et non échus sur créances douteuses.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

■ Risques-pays

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

1.3.2 Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 et 95.04 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'Instruction 94.05 de la Commission Bancaire, l'Instruction 2000-12 de la Commission Bancaire et Le règlement 2000.02 du Comité de la Réglementation Comptable.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l'une des autres catégories de titres. Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieur à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée de vie du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux et en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'Instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou qu'il existe un risque de contrepartie.

1.3.3 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

1.3.4 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

- Immeubles : linéaire 15 à 33 ans
- Agencements : linéaire 8 à 10 ans
- Matériel informatique : dégressif ou linéaire 4 à 7 ans
- Matériel spécialisé : linéaire ou dégressif 4 à 5 ans
- Mobilier : linéaire 8 à 10 ans
- Logiciels : linéaire 3 ans

A l'exception des logiciels, les autres immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole SA, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole SA (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit à ce fonds pour un montant de 3.024 milliers d'euros, comptabilisé en charges exceptionnelles.

Dans le cadre du projet d'offre publique mixte d'achat et d'échange de titres visant les actions de la société Crédit Lyonnais S.A, une contre-garantie a été donnée par les Caisses Régionales à Crédit Agricole Indosuez, pour un montant total de 16.460 milliers d'euros. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a souscrit cet engagement de contre-garantie à hauteur de 465,2 millions d'euros au 31 décembre 2002. Cette somme figure à cette date en engagements hors bilan.

1.3.6 Engagements en matière de retraite, de préretraite

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a souscrit auprès d'un organisme externe un contrat pour le versement des indemnités de départ en retraite et préretraite.

Le régime de retraite des salariés étant celui de la MSA, le Crédit Agricole ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite", les engagements ne portant que sur les indemnités de départ à la retraite ou à la préretraite.

1.3.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89-01 et 89-02 et des instructions 89-04 et 89-05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

1.3.8 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrées dans le compte "Fonds pour risques bancaires généraux", la provision pour régularisation des charges et produits d'épargne logement, la provision pour risques de crédits non encore avérés et les autres provisions pour risques bancaires généraux.

1.3.9 Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.
- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.
- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

1.3.10 Changement de méthode comptable

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique depuis le 01 janvier 2002 les dispositions du règlement n° 2000.06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs. Ce règlement ne s'applique pas aux opérations dites de banque.

La première application de ce règlement a pour conséquence que les provisions jusqu'alors inscrites au passif du bilan et non conforme à la nouvelle définition des passifs doivent faire l'objet d'une reprise par capitaux propres, sans transiter par le résultat.

Néanmoins, compte tenu de la politique de provisionnement adoptée jusqu'au 31 décembre 2001, la première application de ce règlement n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2002.

2. RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

2.1 Les principaux retraitements et éliminations

Les **retraitements significatifs** nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

Peuvent être jugés significatifs, les retraitements atteignant les seuils suivants :

- 1% des capitaux propres et 0,5% du total de bilan,
- 1% du résultat net et 0,5% des produits et 1% des charges.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés **des opérations internes à l'entité consolidante est éliminé**, et particulièrement les opérations relatives aux comptes-courants bloqués des Caisses Locales, ainsi que les intérêts aux parts versés par la Caisse Régionale aux Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Retraitement des non valeurs : Les frais d'émission, d'augmentation de capital ainsi que les frais d'établissement constituent pour leur intégralité une charge de l'exercice.

Les provisions à caractère de réserves sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves ou de résultat en fonction de leur origine.

Les provisions fiscalement réglementées sont éliminées par réincorporation au crédit des réserves ou du compte de résultat.

Ces provisions étant fiscalement déductibles, l'impact de leur élimination sur l'imposition différée est pris en compte par la constatation d'un impôt différé passif.

En matière d'amortissements, les amortissements dégressifs sont maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

2.2 Les impôts différés

2.2.1 Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation. Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances constituant une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le taux d'imposition différé appliqué intègre la contribution additionnelle prévue par la loi de finance rectificative pour 1995 dont le taux a été ramené à 3% au titre des exercices 2002 et suivants.

Le taux d'imposition intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3% de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763.000 euros.

Le taux d'impôt différé applicable au titre de 2002 s'établit par conséquent à 34,33% auquel s'ajoute un taux de 3,3% pour la partie de l'impôt brut excédant 763.000 euros.

2.2.2. Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont des impôts différés actif calculés sur des provisions non déductibles ainsi que les impôts payés par avance sur les plus-values latentes constatées sur les O.P.C.V.M. Concernant ce dernier point, l'impôt différé actif a été calculé en prenant pour référence le dernier taux d'impôt voté, applicable au 31 décembre 2002, et non celui constaté lors de l'imposition de la plus value latente.

2.2.3 Impôt de distribution

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves de la Caisse Régionale, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées n'a pas été provisionné ; elles ne sont pas, en principe, distribuées par la Caisse Régionale.

2.3 Le crédit-bail

En application du principe de prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique et conformément aux principes de consolidation, les contrats de crédit bail pour lesquels l'option d'achat sera certainement exercée, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

Ce même principe s'applique aux contrats de location financière de longue durée.

Au titre de l'exercice 2002, l'application de ces principes a conduit au retraitement de - 6 milliers d'euros dans le compte de résultat et de 1 millier d'euros en ce qui concerne les comptes de réserves.

2.4 Autres Informations

Le règlement 99.07 du Comité de réglementation comptable prévoit, dans son paragraphe 10052, la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds dédiés.

L'article 51 de ce même paragraphe autorise, à titre dérogatoire, que cette consolidation ne soit mise en œuvre qu'à l'issue d'une période de 5 ans lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- aucun nouvel investissement n'est effectué dans l'entité considérée par l'entreprise consolidante ou par une entreprise consolidée, et l'entité ne réalise aucune nouvelle opération financée par l'entreprise consolidante ou une entreprise consolidée,
- l'entité doit avoir cessé d'exister au plus tard le 1^{er} janvier 2005,
- une information est donnée en annexe sur l'activité, les actifs, les passifs et les résultats latents et réalisés de ces entités non consolidées.

Les Fonds dédiés concernés ne sont pas retenus dans le périmètre de consolidation.

Nom	31 décembre 2002		31 décembre 2001	
	V. Achat	Plus-Value	V. Achat	Plus-Value
Force Touraine Poitou - Indocam	28.571	5.341	36.394	5.322
TP Rendement - BFT	48.732	5.712	55.074	8.292

3. DETAIL DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
Désignation		Président
Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou 18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS		Noël DUPUY
Liste des Caisses Locales :		
AMBOISE	51, Rue Nationale 37400 AMBOISE	Bernard HESNAULT
AZAY LE RIDEAU	9, Rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU	J.Pierre DUVEAU
BLERE	41, Rue des Déportés 37150 BLERE	Alain GODEAU
BOURGUEIL	28, Rue Pasteur 37140 BOURGUEIL	Rémy COUTANCE
CH. LA VALLIERE	8, Av. GL Leclerc 37330 CH. LA VALLIERE	Josiane GRATELLE
CHATEAURENAULT	7, Rue de la République 37110 CHATEAURENAULT	Micheline LEHOUX
NEUVY LE ROY	11, Rue du 11 Novembre 37370 NEUVY LE ROY	Maurice JANVIER
CHINON	72, Rue de l'Hôtel de Ville 37500 CHINON	Pascal FONFREDE
TOURS LA RICHE	20, Place J.Jaurès 37000 TOURS	Pierre BARON
LE GRAND PRESSIGNY	Rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY	Guy DUPORT
SAVIGNE S/ LATHAN	22, Av. des Tourelles 37340 SAVIGNE S/ LATHAN	Hervé de BRIANCON
DESCARTES	13, Rue du Commerce 37160 DESCARTES	Christophe GUILLARD
LANGAIS	16, Place du 14 juillet 37130 LANGAIS	Alain MANSAULD
LIGUEIL	57, Rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL	Pierre AVIRON
L'ILE BOUCHARD	31, Av. des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD	Philippe ONDET
LOCHES	1, Rue de Tours 37600 LOCHES	Jean Pierre RAGUIN
MONTRESOR	6, Route de Beaumont Village 37460 MONTRESOR	Olivier FLAMAN
NEUILLE PT PIERRE	15, Rue du Commerce 37360 NEUILLE PT PIERRE	Gabriel PIEGU
PREUILLY S/ CLAISE	13, Grande rue 37290 PREUILLY S/ CLAISE	Serge GERVAIS
RICHELIEU	30, Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU	Pierre BOUREAU
STE MAURE	4, Rue St Michel 37800 STE MAURE	André OUMOSSA
TOURS NORD ST CYR	27, Av. Maginot 37100 TOURS	Patrice VALLEE
VOUVRAY	1 et 3 Rue de la République 37210 VOUVRAY	Daniel ALLIAS
JOUE LES TOURS	17, Rue A.Briand 37300 JOUE LES TOURS	Henri VEDRENNE
VALLEE DE L'INDRE	2, Rue Nationale 37250 MONTBAZON	Noël DUPUY
LUYNES	2, Rue de la République 37230 LUYNES	Robert GICQUEL
ST PIERRE	39, Av. de la République 37700 ST PIERRE	François SOULET
CHAMBRAY LES TOURS	Centre Ccial La Vrillonnerie 37170 CHAMBRAY	Jacques MERLE
VAL DE LOIRE	Bd Winston Churchill 37041 TOURS	Jean Claude BERTRAND
AVAILLES	Rue du 11 Novembre 86460 AVAILLES	Jacky CHARRUAULT
CHATELLERAULT	50, Bd Blossac 86100 CHATELLERAULT	Michel ARNAULT
CHAUVIGNY	21, Place du Marché 86300 CHAUVIGNY	Claude FOUCHER
CIVRAY	7, Rue des Douves 86400 CIVRAY	Odet TRIQUET
CHARROUX	Place des Halles 86250 CHARROUX	Yves GARGOUIL
COUHE VERAC	35, Place de la Marne 86700 COUHE VERAC	Guy PAUTROT
GENCAY	Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY	Christian VIGNES
ISLE JOURDAIN	14, Av. Pasteur 86150 ISLE JOURDAIN	Roger DURAND
LENCLOÎTRE	9, Place du Général Pierre 86140 LENCLOÎTRE	Bernard BOYER
LOUDUN	Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN	Michel BILOE
LES TROIS MOUTIERS	Av. d'Autmetz 86120 LES TROIS MOUTIERS	Michel CAILLETEAU
LUSIGNAN	2, Rue Carnot 86600 LUSIGNAN	Rémy VIERFOND
LUSSAC	29, Av. du Dr. Dupont 86320 LUSSAC	Philippe GERMANAUD
MIREBEAU	Place de la République 86110 MIREBEAU	Jacky BLANCHET
ST JEAN DE SAUVES	Place du Marché 86330 ST JEAN DE SAUVES	Claude SERGENT
MONTMORILLON	19, Bd Strasbourg B.P. N° 51 86501 MONTMORILLON	Hervé de MONVALLIER
MONT S/ GUESNES	Rue du Château 86420 MONT S/ GUESNES	Robert FRANCHINEAU
NEUVILLE	Place Joffre 86170 NEUVILLE	Fabien PLISSON
DANGE ST ROMAIN	Rue Jules Ferry 86220 DANGE ST ROMAIN	Bernard CHAUSSE
PLEUMARTIN	Av. de Hargarten 86450 PLEUMARTIN	Hubert BERNARD
ST GERVAIS	Place Centrale 86230 ST GERVAIS	Joseph FAULCON
ST SAVIN	Place de la Libération 86310 ST SAVIN	Bernard LE ROUGE
LA TRIMOUILLE	20, Rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE	Marc NICOLAS
VIVONNE	15, Av. de la Plage 86370 VIVONNE	Ghislaine BOUNILLAU
VOUILLE	14 Place de la Barre 86190 VOUILLE	Pierre MANCEAU
ST GEORGES LES BX	Impasse Ancienne Gendarmerie 86130 ST GEORGES	Jean Pierre METAYER
SAINT JULIEN L'ARS	32, Rue de Chauvigny 86800 SAINT JULIEN L'ARS	Daniel GUEDON
LA VILLEDIEU	Av. des Bosquets 86340 LA VILLEDIEU	Jean LAVENAC
POITIERS	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Christian MARIE
DEPARTEMENTALE	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Françoise BERGEON

4. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Variations des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

CAPITAL AU 31.12.2000	106.940
-Variation de capital	26.343
CAPITAL AU 31.12.2001	133.283
- Primes liées au capital au 31.12.2000	66.779
- Variation de la prime d'émission	138.917
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2001	205.696
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2000	276.184
- Résultat consolidé au 31.12.2000	34.437
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 3.475
- Dividendes aux CCI	- 2.209
- Variations des réserves sociales consécutives aux opérations de fusions	0
- Autres variations – Reprise Impôts Différés Epargne Logement	- 5.595
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2001	299.342

CAPITAL AU 31.12.2001	133.283
-Variation de capital	4.935
CAPITAL AU 31.12.2002	138.218
- Primes liées au capital au 31.12.2001	205.696
- Variation de la prime d'émission	0
- Variation de la prime de fusion	0
PRIMES LIEES AU CAPITAL AU 31.12.2002	205.696
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2001	299.342
- Résultat consolidé au 31.12.2001	45.135
- Intérêts aux parts sociales versés par CR	- 3.529
- Dividendes aux CCI et CCA	- 3.050
- Variations des réserves sociales consécutives aux opérations de fusions	0
- Autres variations – Reprise Impôts Différés Epargne Logement	0
RESERVES CONSOLIDEES AU 31.12.2002	337.898

5. CHARGE FISCALE

(en milliers d'euros)

CHARGE FISCALE	2002	2001
Charge d'impôt courant de l'exercice	21.864	21.036
■ Sur le résultat ordinaire	23.388	26.358
■ Sur le résultat exceptionnel	- 1.524	- 5.322
TOTAL	21.864	21.036
Produit d'impôt différé de l'exercice	3.208	- 1.448
IMPÔT SUR LES BENEFICES	25.072	19.588

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2002 (en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 – Banque de Proximité					
1.1 En France	124.764	87.743		15.606	228.113
2 . Gestion pour compte propre et divers			922		922
TOTAL	124.764	87.743	922	15.606	229.035

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2001 (en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 – Banque de Proximité					
1.1 En France	118.101	86.043		13.194	217.338
2 . Gestion pour compte propre et divers			3.071		3.071
TOTAL	118.101	86.043	3.071	13.194	220.409

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 8 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Jacques Becouze



Philippe Fourquet

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Le 8 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Jacques Becouze



Philippe Fourquet

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Caisse Régionale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues

pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 8 mars 2003

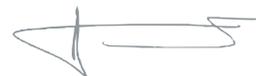
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES



Jean-Jacques Becouze

ERNST & YOUNG Audit



Philippe Fourquet

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2003

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan social de l'exercice 2002 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan consolidé de l'exercice 2002 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, les sociétaires prennent acte qu'aucune convention visée par l'article L225-38 du Code de Commerce (ancien article 101 de la loi du 24.07.1966) n'existe.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, la Caisse Régionale à opérer en bourse sur ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement, aux fins de réguler le cours de bourse et d'opérer des achats et des ventes en fonction des situations du marché, pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 28 septembre 2004.

Pendant cette période, la Caisse Régionale pourra :

- acquérir ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement jusqu'à concurrence de 4 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement compris dans le capital social, soit 52 831 CCI au prix maximum de 130 € (hors frais) par Certificat Coopératif d'Investissement, soit un montant maximal du programme de 6 868 030 € ;
- vendre tout ou partie des Certificats Coopératifs

d'Investissement ainsi acquis, au prix minimum de 40 € (hors frais) par Certificat Coopératif d'Investissement.

Ces opérations pourront être effectuées par intervention sur le marché ou de gré à gré, y compris sous la forme de négociation de blocs de titres, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet, au nom et pour le compte de la Caisse Régionale, de procéder à l'acquisition et à la vente des Certificats Coopératifs d'Investissement de la Caisse Régionale, conformément à l'autorisation qui précède et dans les conditions qu'elle détermine, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la régularité des opérations.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement PARTIEL du Conseil d'Administration.

Sièges à pourvoir : 6

Les Administrateurs sortants sont :

- Monsieur Pierre BOUREAU
- Monsieur Bernard CHAUSSE
- Monsieur Noël DUPUY
- Monsieur Olivier FLAMAN
- Monsieur Hervé de MONVALLIER
- Monsieur Odet TRIQUET

qui sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à :

- 3,80 % le taux d'intérêts aux Parts Sociales pour l'exercice 2002.
- 2,50 Euros nets par titre, le dividende versé en numéraire aux Certificats Coopératifs d'Investissement.
- 2,50 Euros nets par titre, le dividende versé en numéraire aux Certificats Coopératifs d'Associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir le résultat bénéficiaire comme suit :

Résultat Bilan	49 759 463,35 €
Intérêts aux Parts Sociales à 3,80 %	2 122 196,22 €
Dividende aux Certificats Coopératifs d'Investissement	3 301 942,50 €
Dividende aux Certificats Coopératifs d'Associés	3 954 117,50 €
Reste à répartir	40 381 207,13 €
Réserve plus-values à long terme	21 277,87 €
Affectation des 3/4 à la réserve légale	30 269 946,95 €
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	10 089 982,31 €
Affectation proposée par le Conseil d'Administration : Affectation à la réserve facultative	10 089 982,31 €

Les montants des intérêts aux Parts Sociales et des dividendes aux Certificats Coopératifs d'Investissement, versés au titre des trois exercices précédents, sont les suivants :

Intérêts aux Parts Sociales

Exercices	Total net versé	Taux d'intérêt net
1999	1 898 807,66 €	3,40 %
2000	2 233 891,37 €	4,00 %
2001	2 233 913,94 €	4,00 %

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCI
1999	1 931 854,50 €	1,50 €
2000	2 221 179,20 €	1,70 €
2001	2 905 709,40 €	2,20 €

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCI
2001	171 597,87 €	2,20 €*

* Date de jouissance : 14 décembre 2001

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les formalités requises en application des résolutions qui précèdent.



18, rue Salvador Allende - Boîte Postale 307
86008 Poitiers Cedex
Téléphone : 05 49 42 33 33
Télécopie : 05 49 42 35 22
Siège Social et Services Administratifs
Telex 790595 F

Boulevard Winston Churchill
37041 Tours Cedex
Téléphone : 02 47 39 81 00
Télécopie : 02 47 39 83 00
Direction Générale et Services Administratifs
Telex 750811 F

399 780 097 RCS Poitiers